



La meilleure solution pour léguer un bien de son vivant.

Par **sihems**, le **05/05/2016** à **15:08**

Bonjour et surtout merci d'avance de prendre le temps de me lire...

Voici ma situation : mon papa décédé en 2014 et ma maman toujours en vie sont propriétaires d'un appartement estimé à 120000 euros. Le crédit de cet appartement est soldé. Je suis fille unique mariée sous le régime de la communauté et j'ai 2 enfants. Ayant très peu de ressource et ayant entendu parlé des droits de succession je m'interroge quant au fait qu'il y ait d'autres mesures moins coûteuses définitives sans payer dans 15 ans... ma maman est prête à me léguer le bien mais qu'elle est la meilleure procédure afin que le coût soit le moindre de son vivant. Et est-ce que les droits de succession avec cette estimation de valeur mobilière est onéreuse? Merci pour votre réponse et merci de m'avoir lu.

Cordialement.

Par **youris**, le **05/05/2016** à **18:59**

Bonjour,

Votre mère peut vous faire une donation de la nue propriété et conserver l'usufruit jusqu'à son décès.

Je vous conseille de demander conseil à un notaire.

Salutations